



## Arrêté fédéral

### portant approbation d'un crédit d'engagement pour des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique

du 13 septembre 2022

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,

vu l'art. 17 de la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique<sup>2</sup>,

vu le message du Conseil fédéral du 18 mai 2022<sup>3</sup>,

*arrête:*

#### Art. 1

Un crédit d'engagement de 10 milliards de francs est autorisé aux fins de l'octroi des prêts, au sens de la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique.

#### Art. 2

<sup>1</sup> Le présent arrêté entre en vigueur en même temps que la loi fédérale du 30 septembre 2022 sur des aides financières subsidiaires destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique.

<sup>2</sup> Il n'est pas sujet au référendum.

Conseil des États, 16 juin 2022

Le président: Thomas Hefti

La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 13 septembre 2022

La présidente: Irène Kälin

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> RS 734.91

<sup>3</sup> FF 2022 1183

